



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECTORAT

**CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DES INFIRMIERS(ES)
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Rapport du jury

Session 2022

Concours de recrutement d'infirmiers(es) de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur session 2022

L'académie de Rennes a organisé, pour le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, le concours de recrutement d'infirmiers(es) de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 11 avril 2022.

I. Organisation du concours

1) Dispositions générales

Cadre réglementaire :

Modalités du concours :	Arrêté du 23 octobre 2012
Ouverture du concours :	Arrêté du 9 février 2022
Nombre de postes :	Arrêté du 23 mars 2022

Conformément à l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, les candidats sont soumis à une épreuve écrite d'admissibilité (coefficient 1), ainsi qu'à une épreuve orale d'admission (coefficient 2).

L'épreuve d'admissibilité consiste à répondre à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier. Durée 3 heures, coefficient 1. Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Cette épreuve est notée de 0 à 20. Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8.

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat, ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat portant sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat lors de son inscription. Au cours de cet entretien, le candidat peut développer, s'il le souhaite, un projet professionnel. En outre, il peut être interrogé par le jury sur les règles applicables dans la fonction publique de l'Etat et sur l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Durée 30 minutes, coefficient 2.

2) Nombre de postes offerts au concours

Pour l'académie de Rennes : 12 postes.

3) Composition du jury

- 1 Présidente, Secrétaire générale DSDEN du Morbihan
- 1 Personnel de direction
- 1 Infirmière Conseillère Technique Départementale
- 1 Médecin scolaire
- 1 Infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

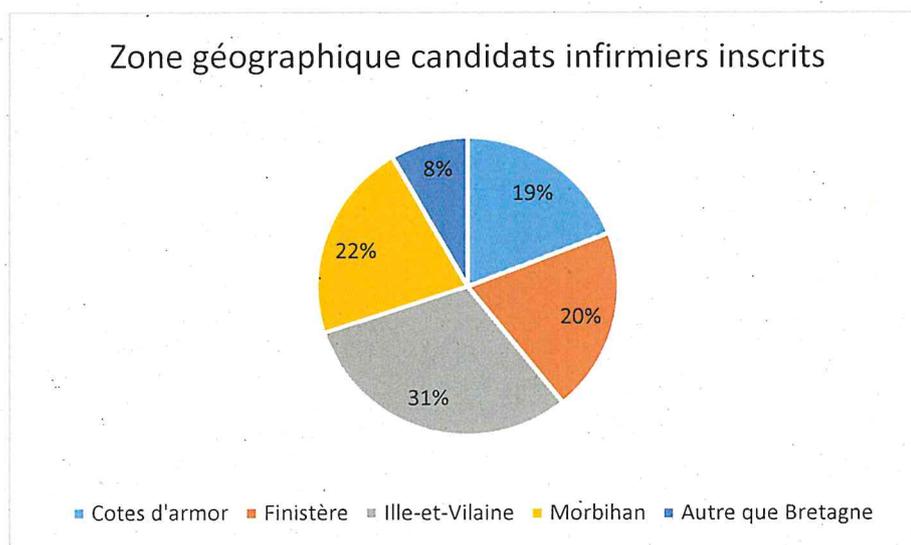
4) Éléments statistiques

Sur les 139 candidats inscrits initialement le 30 mars 2022 (date de remise du dossier comprenant le curriculum vitae), 19 candidats se sont désinscrits.

Sur les 120 candidats effectivement inscrits le 11 avril 2022, jour de la passation de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- 82 candidats se sont présentés (soit 68 %, contre 61 % à la session 2021)
- 38 candidats étaient absents (soit 32 %)

Comme l'an dernier, les candidats qui ont composé sont essentiellement des femmes (à 94 %), les hommes représentant 6 %. Voici leur origine géographique :



II. Épreuve écrite d'admissibilité

Elle s'est déroulée le lundi 11 avril 2022 à Rennes. 82 candidats ont composé, soit 68 % des inscrits.

Les copies anonymées ont été remises aux correcteurs le 15 avril 2022 pour une correction à distance.

1) Correction des copies

Les copies ont été réparties en lots de 20 copies, chaque correcteur disposant d'un barème de notation, fourni avec le sujet. Ce barème avait préalablement été discuté puis précisément arrêté par la Présidente de jury, à l'occasion de la réunion de barème.

2) Candidatures admissibles

A l'issue de la correction, le jury s'est réuni pour annoncer l'admissibilité des candidats.

La moyenne des copies est de 13,34/20.

Sur les 82 candidats, 25 ont été déclarés admissibles. La liste des admissibles a été publiée le 5 mai 2022.

3) Eléments statistiques

D'une durée de 3 heures, l'épreuve était notée de 0 à 20 et affectée d'un coefficient 1.

Ventilation des notes (82 candidats)	Moins de 8,00 (note éliminatoire)	8 à 10,75	11 à 14,50	14,75 à 19
Nombre de copies	2	14	41	25

Moyenne de l'épreuve : 13,34
Note la plus haute : 19,00
Note la plus basse : 3,25
Seuil d'admissibilité : 14,75

4) Observations sur le sujet de l'épreuve écrite d'admissibilité

Classiquement, le sujet proposé cette année permettait aux candidats tout à la fois de mettre en avant leurs qualités professionnelles, leurs connaissances théoriques, mais aussi de se mettre en situation en ayant à l'esprit l'environnement professionnel de l'éducation nationale.

En cela, le sujet était accessible quant aux connaissances de base d'un titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier, mais nécessitait de se projeter dans ce contexte professionnel spécifique à prendre en compte dans tous ses aspects (le public à prendre en charge en premier lieu : il s'agit d'un public scolaire, qui dans ce cas de figure, est mineur, et dans un second temps l'environnement professionnel et l'ensemble des acteurs qui le composent).

5) Observations sur les copies de l'épreuve d'admissibilité

Le sujet a été compris et les copies étaient globalement bien présentées, soignées. La gestion du temps est souvent la principale difficulté rencontrée par les candidats lors des épreuves écrites d'admissibilité, ce qui n'a pas été le cas cette année. Peu de copies étaient mal présentées. Pour l'essentiel, l'orthographe était très maîtrisée.

Sur le fond, le jury a apprécié la très bonne qualité des copies. Les connaissances théoriques des candidats étaient pour l'essentiel parfaitement maîtrisées. A ce titre peu de candidats avaient des failles, mais certains ont pu confondre par exemple symptômes et risques, ou avaient des difficultés à prioriser les actions à mener.

En revanche, c'est la mise en situation qui a réellement permis de déceler les meilleures copies. Le jury a constaté que les réponses des candidats étaient souvent trop cloisonnées et qu'elles reflétaient un manque de connaissances de ce qu'il se passe concrètement dans un EPLE. L'ensemble des acteurs, à la fois internes et externes, n'ont pas toujours été pris en compte dans les réponses apportées. De même, la difficulté à se projeter dans un travail en équipe et un traitement collectif de la situation évoquée a été relevée par les correcteurs. Le jury a regretté des réponses parfois trop schématiques, pas assez réfléchies, qui manquaient parfois de méthodologie voire d'empathie dans le traitement apporté.

III. Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 30 mai au 1^{er} juin 2022 à Rennes. Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury noté de 0 à 20 (durée 30 minutes ; coefficient 2).

1) Organisation de l'épreuve orale d'admission

Les membres du jury ont consacré chaque début de journée à la relecture des dossiers déposés par les candidats.

Après une présentation des membres du jury et du déroulement de l'épreuve, les candidats étaient invités à réaliser leur exposé de 10 minutes maximum sur leur formation et, le cas échéant, leur expérience professionnelle. Cet exposé était suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de 20 minutes au plus.

Les membres du jury se sont attachés à évaluer :

- la présentation du parcours du candidat à travers :
 - la qualité de l'exposé, sa structure
 - la présentation de la formation du candidat, le cas échéant de son expérience professionnelle
 - l'aisance, la clarté, la qualité de l'expression et l'aisance du candidat
 - la maîtrise du temps (10 minutes maximum)
- la motivation et les aptitudes du candidat à travers :
 - les connaissances de l'environnement professionnel et du système éducatif
 - les connaissances professionnelles et des sujets d'actualité
 - la capacité à se projeter sur ces fonctions, les qualités de réflexion
 - la capacité à se positionner en tant que soignant
 - la capacité à travailler en équipe

La prestation du candidat était notée sur 20, l'exposé comptant moins de la moitié des points et les membres de jury ayant la possibilité de noter au demi-point.

A l'issue des entretiens, les membres du jury se sont réunis afin d'harmoniser et d'arrêter la liste des notes de l'épreuve d'entretien.

2) Eléments statistiques

Les 25 candidats admissibles étaient présents lors de la passation des oraux.

Les notes s'échelonnent de 08/20 à 20/20, la note moyenne globale étant de 14,82/20.

Résultats de l'épreuve orale d'admission :

Moyenne épreuve orale : 14,82
Note la plus haute : 20,00
Note la plus basse : 08,00
Seuil d'admission sur liste principale : 15,00
Seuil d'admission sur liste complémentaire : 13,00

Ventilation des notes	8 à 12	13 à 14,50	15 à 20
Candidats	7	5	13

Après calcul des notes définitives, en tenant compte des notes obtenues par les candidats à l'issue des épreuves écrites, le jury a délibéré et a prononcé :

- l'admission de 12 candidats en liste principale
- l'inscription de 6 candidats en liste complémentaire

La liste des candidats admis a été publiée le 1^{er} juin 2022.

3) Observations sur les entretiens avec les candidats

Là encore, la gestion du temps n'a pas posé problème à l'essentiel des candidats. Le jury a en effet constaté et apprécié la qualité de leur préparation à la passation de cette épreuve. Seul un candidat a réalisé un exposé beaucoup trop court, peu développé. En revanche, il est préférable de se garder d'apprendre sa présentation par cœur et de la restituer telle quelle devant le jury. Cette pratique est peu probante dans la situation de stress qu'implique souvent un passage d'oral de concours. Le candidat qui perd ses moyens devant le jury ou qui est victime de trous de mémoire peut inutilement perdre des points, l'attitude, la posture et le savoir être étant également nécessairement pris en compte.

Globalement, les membres du jury ont apprécié la partie des exposés, qui donne l'impression d'une préparation réelle et, souvent, très solide.

En revanche, comme lors de l'épreuve écrite d'admissibilité, la mise en situation était plus difficile à appréhender pour certains candidats et a permis de déceler les meilleurs profils. La plupart du temps, la bonne connaissance institutionnelle des candidats a été appréciée, de même que leur positionnement institutionnel. Cependant, l'environnement professionnel était pour certains difficile à appréhender dans les réponses apportées aux mises en situation, par exemple sur les sujets liés aux actions partenariales, ou à d'autres portant pourtant sur le cœur de leurs missions.

IV. Conclusion

La réussite à un tel concours, qui s'adresse à des diplômés parfois déjà en poste dans d'autres structures ou fonctions publiques, implique une préparation globale et constante de la part des candidats. Les candidats admis à la session 2022 ont incontestablement fourni ce travail, leur préparation était réelle.

Les futurs candidats devront veiller à actualiser leurs connaissances, à faire preuve de curiosité intellectuelle et d'ouverture d'esprit. La bonne connaissance de l'environnement professionnel de l'éducation nationale est déterminante, il faut savoir se démarquer des autres candidats en prouvant sa capacité à se projeter sur ces fonctions, sur d'autres structures, en exprimant un intérêt, des connaissances et une motivation pour y exercer, au bénéfice des élèves et étudiants.

La Présidente du jury,


Elodie Lamart